

20
21

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE ENERGIES RENOUVELABLES

Synthèse des mouvements en section d'exploitation

en K€

L'exercice 2020 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables se clôture avec un résultat cumulé d'exploitation de 29 K€ (a+b) avant affectation.

Après affectation d'une partie de cet excédent pour financer les restes à réaliser, il est inscrit 9,1 K€ (a) au titre du résultat reporté d'exploitation.

Cet excédent permet en outre de dégager un autofinancement de 6,5 K€ (d) au profit de la section d'investissement.

	BP 2021	BS 2021	TOTAL 2021 BP + BS
Recettes réelles d'exploitation	35,0	9,1	44,1
<i>Dont résultat d'exploitation reporté</i>		9,1 ^(a)	9,1
<i>Dont vente de produits</i>	35,0		35,0
Recettes d'ordre d'exploitation	4,5		4,5
Total des recettes d'exploitation	39,5	9,1	48,6
Dépenses réelles d'exploitation	9,5	2,6	12,1
<i>Dont impôt sur les bénéfices</i>	2,0		2,0
<i>Dont charges à caractère général</i>	7,5	2,6	10,1
Dépenses d'ordre d'exploitation	30,0	6,5^(d)	36,5
Total des dépenses d'exploitation	39,5	9,1	48,6

Synthèse des mouvements en section d'investissement

L'exercice 2020 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables se clôture avec un résultat cumulé d'investissement de 4,8 K€ (c).

L'excédent de financement de la section d'exploitation est en priorité affecté au déficit reporté d'investissement de 20 K€ (b) (dû notamment aux restes à réaliser de 2019 de 24,8 K€ (e)).

L'avance du budget principal prévue cette année pour financer les travaux les GS Pasteur 2 et Perochon n'est plus utile du fait du glissement de ces travaux sur 2022.

en K€

	BP 2021	BS 2021	TOTAL 2021 BP + BS
Recettes réelles d'investissement	124,5	-99,7	24,8
<i>dont nouvelle avance du budget principal</i>	124,5	-124,5	0,0
<i>dont Affectation du résultat</i>		20,0 ^(b)	20,0
<i>Dont résultat d'investissement reporté</i>		4,8 ^(c)	4,8
Recettes d'ordre d'investissement	30,0	6,5	36,5
Total des recettes d'investissement	154,5	-93,2	61,3
Dépenses réelles d'investissement	150,0	-93,2	56,8
<i>dont remboursement avance au Budget Principal</i>	0,0	0,0	0,0
<i>dont Reste à réaliser</i>		24,8 ^(e)	24,8
<i>dont autres</i>	150,0	-118,0	32,0
Dépenses d'ordre d'investissement	4,5	0,0	4,5
Total des dépenses d'investissement	154,5	-93,2	61,3

Echéancier des avances remboursables faites par le budget principal

A l'issue du BS, il n'y a plus d'avance programmée et toutes les précédentes ont été soldées.

en K €	Date versement avance	Montant de l'avance	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Antériorité	2021	2022	2023	2032
Avance n°1 (à rembourser avant 2021)	2013	136,4		28,1	10,0	58,0	40,4			136,4				
Avance n°2 (à rembourser dès 2014)	2014	40,0	40,0							40,0				
Avance n°3 (à rembourser sous 10 ans)	2016	66,5				6,7	20,1	22,3	17,4	66,5				
Avance n°4 - 40 K€ (à rembourser sous 10 ans)	non réalisée	0,0								0,0				
Avance n°5 (à rembourser sous 10 ans)	non réalisée	124,5								0,0				
TOTAL		367,4	40,0	28,1	10,0	64,7	60,5	22,3	17,4	242,9	-	0,0	0,0	0,0

SOLDE DU CAPITAL RESTANT DU SUR LES AVANCES au 31/12/N														
	Date versement avance	Montant de l'avance	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Antériorité	2021	2022	2023	2032
Avance n°1	2013	136,4	136,4	108,4	98,4	40,4	0,0			0,0				
Avance n°2	2014	40,0	0,0							0,0				
Avance n°3	2016	66,5			66,5	59,9	39,7	17,4	0,0	0,0				
Avance n°4	non réalisée	0,0								0,0				
Avance n°5	non réalisée	124,5								0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL		367,4	136,4	108,4	164,9	100,2	39,7	17,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0